

ITIE

Initiative pour la
Transparence des
Industries
Extractives

République Démocratique du Congo



RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

N/Réf : 047/SECOFIC/RA/KT/DG/2015

Kinshasa, le 13 mai 2016

V/Réf :

A Monsieur **Mack DUMBA Jérémy**
Coordonnateur National d'ITIE-RDC
29/31, Avenue Roi Baudouin
Immeuble William's Residence
1^{er} Etage, APPART. E1A, E1B
Kinshasa-Gombe. -

Monsieur le Coordonnateur National,

Concerne : Rapport d'audit indépendant sur les états financiers de l'ITIE/RDC pour l'exercice comptable clos au 31 décembre 2015.

En notre qualité d'Auditeur Externe Indépendant et conformément au contrat des services de consultance n° 06/08/ST2 015 signé en date du 05 août 2015 entre le Secrétariat Technique de l'ITIE et la Société d'Expertise Comptable, Fiscale et Conseils, « SECOFIC Sarl » en sigle, nous avons l'honneur de vous transmettre notre rapport.

Ce rapport, dont le contenu a été discuté avec vos différents services sollicités par nos travaux, contient deux volets :

- notre opinion sur les états financiers de l'ITIE/RDC ;
- notre indication de certaines mentions complémentaires.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir au sujet de ce rapport.

En espérant que ce rapport réponde à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur le Coordonnateur National, à l'expression de notre considération distinguée.

André MULUMBA KOLOMONI

Expert-Comptable ONEC/EC/000038/16



Rapport de l'auditeur indépendant au :

Monsieur le Coordonnateur National,

En exécution du mandat d'Auditeur Externe nous conféré par le contrat des services de consultance n° 06/08/ST2 015 signé en date du 05 août 2015 entre le Secrétariat Technique de l'ITIE et la SECOFIC SARL, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur les comptes annuels de l'**Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives « I.T.I.E-RDC »** pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. Le présent rapport inclut notre opinion sur les états financiers ainsi que toute autre mention complémentaire jugée significative pour l'exercice clos à cette même date.

A. Attestation sans réserve des états financiers

Nous avons procédé à l'examen des états financiers de l'Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives « I.T.I.E-RDC » pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, établis sur la base des normes comptables de l'OHADA, applicables en République Démocratique du Congo « **RDC** ». Ces états financiers comprennent un bilan dont le total s'élève à **USD 319.606,62** contre USD 545.263,24 au 31 décembre 2014 et un compte de résultat qui accuse une perte d'**USD 179.150,09** contre une perte d'USD 276.480,97 au 31 décembre 2014.

1. Responsabilité de la Coordination Nationale pour l'établissement et la présentation des comptes états financiers

La Coordination Nationale est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers conformément au système comptable congolais. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place, le suivi d'un contrôle interne ainsi que le choix et l'application des règles d'évaluation appropriées permettant l'établissement et la présentation des états financiers donnant l'image fidèle de la société et ne contenant pas d'inexactitudes significatives liées à un acte de fraude ou à une erreur.

2. Responsabilité de l'Auditeur Externe

Notre responsabilité consiste à exprimer, sur base de nos travaux, une opinion sur les états financiers présentés. Nos travaux d'audit ont été effectués conformément aux normes internationales de révision de l'IFAC et en application des normes comptables édictées par l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises sises dans Etats-Parties au Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique. Ces normes de révision requièrent que la révision comptable soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes qui sont présentés ne comportent pas d'anomalies significatives et reflètent une image fidèle de l'I.T.I.E-RDC.

La révision des comptes comporte l'application des procédures comptables permettant d'obtenir une attestation de contrôle des comptes sur les montants et sur les divulgations de renseignements figurant dans les états financiers. Les procédures retenues se fondent sur notre jugement et prennent en compte une évaluation des risques d'erreurs substantielles découlant soit d'une fraude manifeste, soit d'une erreur involontaire. Lors de l'évaluation des risques, nous avons revu les mécanismes de vérification interne des comptes indispensables pour l'élaboration de l'ensemble des états financiers et leur présentation objective aux fins de conception des procédures de vérification des comptes en conformité avec les circonstances, mais non dans l'intention d'exprimer notre avis sur l'efficacité des mécanismes de vérification interne des comptes l'I.T.I.E-RDC. La révision des comptes comporte également l'évaluation de l'opportunité des méthodes de comptabilité adoptées et du bien-fondé des estimations comptables des Administrateurs, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous avons la certitude que les éléments concrets que nous avons obtenus sont suffisants et absolument fiables pour fonder notre opinion sur les états financiers vérifiés.

3. Conclusion

A notre avis, les états financiers, ci-joints, de l'Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives « I.T.I.E-RDC » en sigle, clos le 31 décembre 2015, sont réguliers et sincères. Ils donnent, dans tous leurs aspects significatifs, l'image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'I.T.I.E-RDC ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice comptable clos à cette date, conformément à l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises sises dans Etats-Parties au Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique.

B. Mentions (et informations) complémentaires

Comme indiqué précédemment, l'établissement et le contenu des états financiers, ainsi que le respect par l'I.T.I.E-RDC des dispositions légales et statutaires, relèvent de la responsabilité de sa Coordination Nationale.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion exprimée au point 5 ci-dessus :

- Le rapport annuel ITIE RDC traite des informations requises par les dispositions légales pertinentes et concorde avec les états financiers. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ITIE-RDC est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

- ❑ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, notamment ceux se rapportant au traitement comptable de la subvention d'investissement, la comptabilité de l'ITIE-RDC est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en RDC.
- ❑ A la date de la fin de nos travaux d'audit, la Coordination Nationale de l'ITIE-RDC n'a pas encore produit le rapport annuel d'activités de l'exercice 2015. Ce qui ne nous a pas permis de procéder aux vérifications requises, notamment sur la cohérence des informations y contenues au regard des états financiers examinés par nos soins.
- ❑ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation aussi bien des textes légaux constitutifs de l'ITIE-RDC que des dispositions légales et réglementaires pertinentes.

Le présent rapport est destiné exclusivement à l'information et à l'utilisation de l'IIE-RDC et de ses différents partenaires.

Kinshasa, le 13 mai 2016.

André MULUMBA KOLOMONI

Expert-Comptable ONEC/EC/000038/16





ETATS FINANCIERS

EXERCICE COMPTABLE 2015

Mars 2016

Sommaire

1. INTRODUCTION
2. PRESENTATION DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
3. BASE DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ET RESUME DES PRINCIPALES REGLES COMPTABLES
4. BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 COMPARE A L'EXERCICE 2014
5. NOTES AUX COMPTES
6. ANNEXES

1. INTRODUCTION

Les présents états financiers, établis par le Secrétariat Technique de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives « ITIE », répondent aux prescrits du titre 4 article 18 sur le patrimoine et les ressources du décret n° 09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'initiative pour la transparence des industries extractives en République Démocratique du Congo, « CN-ITIE/RDC » en sigle, notamment en ce qui concerne la tenue des comptes du comité national et l'établissement par la Coordination, du bilan et du compte de résultat à la fin de chaque exercice budgétaire et comptable.

Ces états financiers sont la résultante de l'enregistrement, selon les règles de la comptabilité générale en vigueur en République Démocratique du Congo (Système Comptable OHADA), des opérations financières réalisées par l'I.T.I.E. au cours de l'année 2015 et de son patrimoine.

Le présent document est structuré de la manière suivante :

1. Introduction,
2. Présentation de l'I.T.I.E.,
3. Base de présentation des états financiers et résumé des principales règles comptables,
4. Etats financiers aux 31 décembre 2015,
5. Notes aux comptes.

2. PRESENTATION DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

2.1. OBJET DE L'I.T.I.E.

Créé par Décret du Premier Ministre n° 09/28 du 16 juillet 2009, l'initiative pour la transparence des industries extractives « I.T.I.E. » est une structure publique à caractère technique dotée d'une autonomie administrative et financière et placée sous la tutelle du Ministère du Plan.

2.2. MISSIONS DE L'I.T.I.E.

L'I.T.I.E. a pour missions :

- a) de collecter les statistiques sur la production, la commercialisation et les paiements faits par les industries extractives, conformément aux contrats miniers, pétroliers, gaziers et forestiers conclus avec l'Etat ;
- b) de publier les paiements effectués par les industries extractives et les recettes perçues par les services spécialisés de l'Etat pour informer le public de manière accessible, complète et compréhensible ;
- c) de faire procéder, par un administrateur, à la conciliation des données sur les paiements faits par les industries extractives et les revenus perçus, de ces derniers, par l'Etat.

Dans la réalisation de son objet, l'I.T.I.E. peut recevoir le concours des institutions publiques, des industries extractives publiques et privées, de la société civile, des organisations multinationales, des organisations financières, des investisseurs et des organisations non gouvernementales.

2.3. ORGANES DU COMITE NATIONAL DE L'I.T.I.E.-RDC

Le Comité National de l'I.T.I.E.-RDC comprend deux organes à savoir :

- ❑ Le Comité Exécutif ;
- ❑ Le Secrétariat Technique.

Le Comité Exécutif est l'organe d'orientation, de supervision, de décision, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des principes et critères de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo.

A ce titre, il a notamment pour tâches de (d') :

- ❑ approuver le plan d'actions, le budget et les rapports du Comité National ;
- ❑ assurer le respect des principes et critères de l'I.T.I.E. et leur mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national ;
- ❑ décider des paramètres et des modalités de conciliation des données, de la forme et du contenu des formulaires de récolte des données ainsi que du choix et du mandat de l'Administrateur indépendant responsable du rapprochement de ces données ;
- ❑ choisir le validateur et déterminer ses termes de référence conformément au guide de validation de l'I.T.I.E. ;
- ❑ approuver le recrutement des agents du Secrétariat Technique ;
- ❑ superviser les activités du Secrétariat Technique ;
- ❑ approuver tout Règlement Intérieur portant modalités de fonctionnement du Comité Exécutif.

Le Secrétariat Technique est l'organe exécutif et technique du Comité National.

A ce titre, il est chargé notamment de :

- ❑ préparer et exécuter le plan d'actions ainsi que le budget de mise en œuvre des principes et critères de l'I.T.I.E, dûment approuvés par le Comité Exécutif ;
- ❑ préparer l'ordre du jour, rédiger les comptes rendus, exécuter les décisions et résolutions des réunions du Comité Exécutif ;
- ❑ apprêter les dossiers en vue du recrutement des cabinets d'audits, des consultants et des experts nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de l'I.T.I.E, notamment en ce qui concerne tous les paiements effectués par les industries extractives en faveur de l'Etat ;
- ❑ assister les sous-comités techniques et/ou les commissions de travail ad hoc créés par le Comité Exécutif ;
- ❑ élaborer les rapports trimestriels d'avancement et de suivi de la mise en œuvre de l'I.T.I.E. ;
- ❑ faire établir, au moins une fois par an, par un Administrateur Indépendant, une situation conciliée des paiements effectués par les industries extractives, au profit de l'Etat, et des sommes effectivement enregistrées dans la comptabilité de ce dernier.

3. BASE DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ET RESUME DES PRINCIPALES REGLES COMPTABLES

3.1. Base de présentation des états financiers

3.1.1. Règle générale

Les états financiers ont été présentés, au 31 décembre 2015 en Dollars US selon les règles du Système Comptable OHADA (SYSCOHADA) dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Ces états financiers présentent la synthèse des opérations provenant des documents comptables couvrant l'exercice 2015. L'enregistrement des opérations s'est fait au jour le jour et au taux moyen du jour pour les opérations passées dans une monnaie autre que le Dollar US.

Les taux de conversion utilisés sont ceux publiés sur le site de la BCC (Banque Centrale du Congo).

3.1.2. Immobilisations corporelles

- a. Les immobilisations corporelles achetées au courant de l'exercice 2015 sont évaluées et actées en comptabilité au coût d'acquisition.
- b. Les grosses dépenses d'aménagement des bureaux sont inscrites en immobilisations.
- c. Les durées de vie estimées utilisées pour les immobilisations sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DUREE DE VIE
Logiciel	3 ans
Mobiliers de bureau	10 ans
Matériels de bureau	6 à 10 ans
Véhicule routier	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Agencements et Aménagements	10 ans

3.1.3. Amortissements

La dépréciation des immobilisations, a été constatée par des amortissements.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles ont été calculés suivant la méthode d'amortissement linéaire au prorata temporis.

Pour les biens acquis avant 2013, la durée de vie restant dégagée à l'issu des travaux de valorisation du patrimoine de l'ITIE-RDC en 2012, a servi de base de calcul de l'annuité d'amortissement.

3.1.4. Immobilisations financières

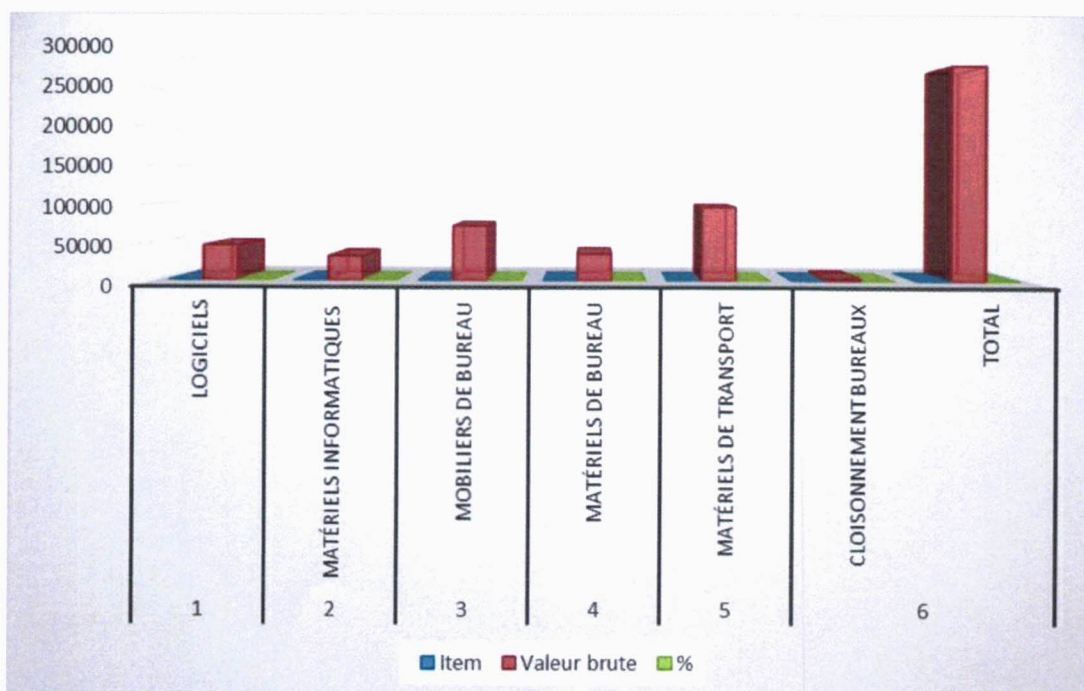
Les immobilisations financières correspondent aux actifs financiers d'utilisation durable possédés par l'entreprise. Il s'agit notamment des titres de participation, des prêts accordés, des dépôts et des cautions. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement. Les immobilisations financières de l'ITIE sont constituées essentiellement des prêts au personnel et des garanties locatives versées aux différents bailleurs suivant les clauses de contrat de bail.

3.2. Résultats des travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2015

Les travaux de prise d'inventaires physiques des actifs immobilisés ont porté sur 298 articles pour une valeur totale d'USD 283 336,86 ventilés comme suit par grande catégorie:

N°	Libellé immobilisations	Item	Valeur brute	%
1	Logiciels	2	45 470,00	16,05
2	Matériels informatiques	45	31 638,69	11,17
3	Mobiliers de bureau	160	71 670,81	25,30
4	Matériels de bureau	87	34 433,36	12,15
5	Matériels de transport	3	97 024,00	34,24
6	Cloisonnement bureaux	1	3 100,00	1,09
	TOTAL	298	283 336,86	100,00

La représentation graphique des immobilisations corporelles et incorporelles par catégories se présente comme suit :



3.3. REVENUS

Aux termes de l'article 8 du décret n° 09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans la gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo, les ressources financières de l'I.T.I.E. proviennent de :

- ☐ dotation budgétaire de l'Etat ;
- ☐ des dons, legs et autres appuis des bailleurs de fonds et des partenaires au développement.

4. BILAN AU 31 DECEMBRE 2015 COMPARE A L'EXERCICE 2014**4.1. ACTIF**

<u>REF</u>	<u>RUBRIQUES</u>	<u>NOTES</u>	<u>31-déc.-15</u>	<u>31-déc.-14</u>
	ACTIF IMMOBILISE			
AD	Immobilisations incorporelles	5.1	37 911,64	30 070,50
AI	Immobilisations corporelles	5.1	142 461,31	148 140,94
AQ	Immobilisations financières	5.2	52 125,00	65 625,00
	<i>S/total</i>		232 497,95	243 836,44
	ACTIF CIRCULANT			
BB	Stocks		-	-
BG	Créances et emplois assimilés	5.3	27 912,27	214 728,32
	<i>S/total</i>		27 912,27	214 728,32
	TRESORERIE-ACTIF			
BS	Banques, caisse	5.4	59 196,40	86 698,48
	<i>S/total</i>		59 196,40	86 698,48
	TOTAL ACTIF		319 606,62	545 263,24

Les notes 5.1. à 5.15 font partie intégrante de ces états financiers.

4.2. PASSIF

<u>REF</u>	<u>RUBRIQUES</u>	<u>NOTES</u>	<u>31-déc.-15</u>	<u>31-déc.-14</u>
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
CA	Dotation initiale	5.5	19 500,00	19 500,00
CH	Report à nouveau	5.6	41 534,14	318 015,11
CI	Résultat net	5.7	-179 150,09	-276 480,97
CL	Subvention d'équipement	5.1	180 372,95	176 647,44
	<i>S/total</i>		62 257,00	237 681,58
	PASSIF CIRCULANT			
DJ	Fournisseurs	5.8	188 664,18	7 125,00
DM	Autres dettes		-	146 100,32
	<i>S/total</i>		188 664,18	153 225,32
	TRESORERIE PASSIF			
DS	Banques		68 685,44	154 356,34
	<i>S/total</i>		68 685,44	154 356,34
	TOTAL PASSIF	-	319 606,62	545 263,24

Les notes 5.1. à 5.15 font partie intégrante de ces états financiers.

4.3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2015

REF.	INTITULE	NOTES	31-déc.-15	31-déc.-14
TK	Subvention d'exploitation	5.9	3 975 689,34	4 168 281,17
TL	Autres produits		-	-
RE	Autres achats	5.10	-112 555,11	-93 403,76
RD	Variations des stocks		-	-
RI	Transports	5.11	-212 776,28	-253 153,24
RJ	Services extérieurs	5.12	-1 326 777,22	-1 188 752,92
RK	Impôts et taxes		-	-
RL	Autres charges	5.13	-1 379 197,03	-1 999 180,85
TN	<u>VALEUR AJOUTEE</u>		944 383,70	633 790,40
RP	Charges du personnel	5.14	-1 102 380,30	-901 190,32
	<u>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</u>		-157 996,60	-267 399,92
TS	Reprise de provisions et amortis. d'exploitation		-	-
TT	Transferts de charges d'exploitation		-	-
RS	Dotations aux amortissements et provisions	5.15	-48 933,73	-76 426,79
TX	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		-206 930,33	-343 826,71
UA	Revenus financier		0,00	-
UC	Gains de change		-	-
SA	Frais financiers		-21 150,67	-9 430,50
SC	Perte de change		-2,82	-2 317,15
UG	<u>RESULTAT FINANCIER</u>		-21 153,49	-11 747,65
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-228 083,82	-355 574,36
UK	Produits de cession d'immobilisations		-	2 666,60
UM	Reprise HAO		52 230,49	79 093,39
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilis.		-	-2 666,60
SM	Dotation aux amortissements HAO		-3 296,76	
UP	<u>RESULTAT HAO</u>		48 933,73	79 093,39
	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		-228 083,82	-355 574,36
	RESULTAT HAO		48 933,73	79 093,39
SQ	Participation des travailleurs		-	-
SR	Impôts sur le résultat		-	-
ST	<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		-179 150,09	-276 480,97

Les notes 5.1. à 5.15 font partie intégrante de ces états financiers.

5. NOTES AUX COMPTES**5.1. IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice 2015 représentent une valeur nette comptable d'**USD 180 372,95** tel que renseigné dans le tableau ci-dessous :

Valeur brute	Logiciels	Agencement et aménagement	Matériels de bureau	Matériels informatiques	Mobiliers de bureau	Matériels automobiles	TOTAL
Au 1er janvier 2015	35 620,00		28 068,36	34 490,58	62 857,81	77 324,00	238 360,75
Acquisition	9 850,00	3 100,00	6 365,00	5 800,00	9 577,00	19 700,00	54 392,00
Cessions							
Transferts et régularisations				-8 651,89	-764,00		-9 415,89
Réévaluation							
Au 31 décembre 2015	45 470,00	3 100,00	34 433,36	31 638,69	71 670,81	97 024,00	283 336,86
Amortissements							
Au 1er janvier 2015	5 549,50		8 423,46	13 410,65	13 625,70	19 140,00	60 149,31
Dotation de l'exercice	2 008,86	219,12	6 045,06	7 508,11	8 611,33	22 515,89	46 908,37
Complément				4 749,12	573,00		5 322,12
Transferts et régularisations				-8 651,89	-764,00		-9 415,89
Réévaluation							
Au 31 décembre 2015	7 558,36	219,12	14 468,52	17 015,99	22 046,03	41 655,89	102 963,91
Valeur nette comptable	37 911,64	2 880,88	19 964,84	14 622,70	49 624,78	55 368,11	180 372,95

5.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant de **USD 52 125,00** comme immobilisations financières est constitué de garanties locatives versées par l'ITIE auprès de différents bailleurs propriétaires des bâtiments et locaux servant des bureaux. Il est reparti comme suit :

N°	Entité	Montant en USD au 31/12/2015
1	Bureaux AP Province Orientale (à devoir sur la 1 ^{ère} garantie loc.)	525,00
2	Bureaux AP KATANGA (Bailleur MADU PILLAI)	9 000,00
3	Bureaux AP Province Orientale (Bailleur ETS LIPEKENE)	1 500,00
4	Bureaux AP Nord Kivu (BISWEKA)	2 100,00
5	Bureaux KINSHASA Immeuble WILLIAM'S (Bailleur SOGIC)	39 000,00
TOTAL		52 125,00

5.3. CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES

Les soldes des comptes pour un total de **USD 27 912,27** représentent, pour les OSC et les AP, les fonds non encore justifiés au 31 décembre 2015 tandis que pour les organismes internationaux, comme c'est le cas ici avec le MDTF (Multi Donors Trust Fund), il s'agit du montant restant à décaisser sur la rallonge obtenue dans le cadre de la convention de financement avec la Banque Mondiale pour un montant de USD 273 800.

N°	Organisation	Montant en USD au 31/12/2015
1	MDTF	7,27
2	AFE KATANGA	2 463,00
3	ASADHO	1 500,00
4	CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIETE CIVILE	2 463,00
5	DYNAMIQUE DES JEUNES POUR LA TRANSPARENCE (CLUB ITIE)	1 000,00
6	CNR ITURI	3 163,00
7	MAISON DE MINES DE BUKAVU	2 963,00
8	PLATE FORME DES OSC DANS LE SECTEUR MINIER(POM)	1000,00
9	AP KATANGA	11 645,00
10	AP KISANGANI	710,00
11	AP NORD KIVU	998,00
TOTAL		27 912,27

5.4. BANQUES, CAISSE.

Cette rubrique concerne les soldes des comptes de trésorerie au 31 décembre 2015 :

N°	Intitulé	Montant en CDF au 31/12/2015	Montant en USD au 31/12/2015
1	COMPTE SPECIAL PARTENAIRE-RAWBANK /USD		432,04
2	COMPTE SPECIAL MDTF/BCDC USD		58 141,88
3	COMPTE SPECIAL GOUVERNEMENT-BOA/CDF	68 463,35	73,82
4	CAISSE GOUVERNEMENT-USD		504,66
5	CAISSE MDTF/USD		44,00
TOTAL			59 196,40

Les montants retracés dans ces comptes sont conformes à ceux renseignés dans les extraits des comptes et Procès-verbaux d'inventaire caisse au 31 décembre 2015.

5.5. DOTATION INITIALE

Ce compte affiche un solde créditeur d'USD 19 500. Il représente le fonds de départ de l'ITIE expertisé dès 2012.

5.6. REPORT A NOUVEAU

Le report à nouveau correspond au montant soit des bénéfices d'exercices antérieurs dont l'affectation a été reportée sur les exercices ultérieurs, soit des pertes constatées à la clôture d'exercices antérieurs. Le solde du compte au 31 décembre 2015 est constitué de :

N°	Compte	Montant en USD
1	Résultat net exercice 2012	-24 427,39
2	Résultat net exercice 2013	342 442,50
3	Résultat net exercice 2014	-276 480,97
TOTAL		41 534,14

5.7. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Le résultat net de l'exercice s'élève à USD -179 150,09 Il s'agit d'une perte occasionnée essentiellement par des dettes qui concernent les factures à payer pour le compte des fournisseurs, c'est le cas notamment du Cabinet MOORE STEPHENS (Administrateur Indépendant) avec un solde créditeur de 132 500 USD et du Cabinet PRICEWATERHOUSE Coopers avec un solde créditeur de 32 795,52 USD.

5.8. FOURNISSEURS

Les dettes fournisseur pour un montant de **USD 188 664,18** sont constituées de :

N°	Intitulé	Montant en USD au 31/12/2015
1	Sté MASIA VUVU	6 567,00
2	Cabinet PRICEWATERHOUSE COOPERS RDC	32 795,52
3	VODACOM CONGO	12 801,66
4	Cabinet MOORE STEPHENS	136 500,00
TOTAL		188 664,18

5.9. SUBVENTION D'EXPLOITATION

Cette rubrique concerne les subventions reçues en 2015 et affectées au financement des activités prévues dans le Plan de travail annuel et le fonctionnement de l'ITIE. Il s'agit des subventions reçues de :

N°	N° Compte	Intitulé	Montant en USD
1	71810	ETAT	3 463 571,02
2	71820	PARTENAIRES	92 218,00
3	71821	MDTF (Multi Donors Trust Fund)	419 900,32
TOTAL			3 975 689,34

5.10. AUTRES ACHATS

Ce poste est reparti comme suit :

N°	N° Compte	Intitulé	Montant en USD
1	60530	Carburant et lubrifiant	62 480,54
2	60540	Produits d'entretien	1 307,79
3	60550	Fournitures de bureau	22 149,18
4	60551	Casse-croûte et rafraichissement	4 543,50
5	60560	Petits matériels et outillages	12 444,10
7	60552	Vêtement et tenue de travail	9 630,00
TOTAL			112 555,11

5.11. TRANSPORTS

Il s'agit de frais de transport pour :

N°	N° Compte	Intitulé	Montant en USD
1	61410	Courses de service	4 800,42
2	61610	Transports de plis	6 790,86
3	61810	Voyages et déplacements	201 185,00
TOTAL			212 776,28

5.12. SERVICES EXTERIEURS A et B

Le solde du compte est constitué de :

Numéro d'ordre	N° Compte	Intitulé	Montant en USD
1	62220	Loyers bureaux	113 160,00
2	62230	Location salle et matériels	60 235,00
3	62410	Entretien bureaux	4 043,55
4	62420	Entretien et réparation matériel automobile	11 533,71
5	62421	Entretien et réparation matériels de bureau	4 366,51
6	62422	Entretien et réparation mobiliers de bureaux	355,00
7	62520	Assurances matériel automobile	300,00
8	62660	Documentation technique	500,00
9	62710	Couverture médiatique	42 340,00
10	62720	Impression documents et affiches	97 142,00
11	62750	Publication	3 200,00
12	62770	Frais de colloques, séminaires, conférence	7 000,00
13	62780	Publicité et relations publiques	1 100,00
14	62810	Frais de téléphone	69 138,05
15	62880	Frais internet	41 215,11
16	63180	Frais bancaires	36 167,73
17	63240	Honoraires avocats conseil	11 500,00
18	63241	Honoraires experts indépendants	534 892,68
19	63250	Frais d'actes	650,00
20	63260	Sécurité et gardiennage	8 820,00
21	63280	Divers frais	18 068,35
22	63310	Frais formation du personnel	5 833,33
23	63430	Redevances pour logiciels	2 850,00
24	63710	Rémunération stagiaires	1 730,00
25	63810	Frais recrutement du personnel	1 810,00

26	63830	Réception et restauration	45 082,00
27	63831	Réception et logement	27 005,00
28	63840	Frais de mission à l'intérieur	116 880,00
29	63841	Frais de mission à l'extérieur	59 859,20
TOTAL			1 326 777,22

5.13. AUTRES CHARGES

N°	N° Compte	Intitulé	Montant en USD
1	65150	AUTRES DEBITEURS (OSC)	5 450,00
2	65151	FRAIS FONCTIONNEMENT ANTENNES PROVINCIALES	254 740,24
3	65810	JETONS DE PRESENCE MEMBRES DU COMITE EXECUTIF	57 600,00
4	65811	PERDIEM GTS	1 050,00
5	65812	PERDIEM ET COLLATION COMMISSION AD HOC	8 822,00
6	65813	COLLATION TRAVAIL DE NUIT ET JOUR FERIÉS	30 818,00
7	65814	PERDIEM PARTICIPANTS AUX SEMINAIRES ET ATELIERS	11 756,00
8	65830	FRAIS DE REPRESENTATION	14 224,00
9	65840	FRAIS COMMEMORATION ET FESTIVITES	4 760,00
10	65870	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 564,00
11	65890	FRAIS ORGANISATION DES ACTIVITES	988 412,79
TOTAL			1 379 197,03

5.14. CHARGES DU PERSONNEL

Le solde du compte est reparti comme suit :

N°	N° Compte	Intitulé	Montant en USD
1	66110	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	996 106,40
2	66120	PRIMES	28 519,00
4	66140	DECOMPTE FINAL	10 738,90
6	66411	FRAIS FUNERAIRES	2 000,00
7	66418	AUTRES CHARGES SOCIALES	26 805,00
8	66710	PERSONNEL INTERIMAIRE	38 211,00
TOTAL			1 102 380,30

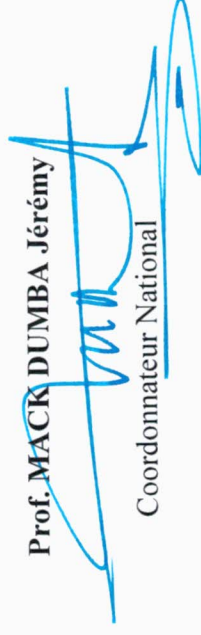
5.15. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Le solde du compte est reparti comme suit :

N°	N° Compte	Libellé	Nbre Items	Montant en USD
1	68120	LOGICIELS	2	2 008,86
2	68130	MATERIELS DE BUREAU	78	6 045,06
3	68131	MATERIELS INFORMATIQUES	53	9 458,12
4	68132	MOBILIER DE BUREAU	138	8 686,68
5	68133	MATERIELS AUTOMOBILES	1	22 515,89
6	68134	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT	219,12	219,12
TOTAL			272	48 933,73

Fait à Kinshasa, le 23 mars 2016

Prof. MACK DUMBA Jérémy



Coordonnateur National